



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M^{me} WOWCHUK présente la pétition de R. Stringer, T. Wasylciw, I. Wasylciw et autres personnes demandant le dépôt du rapport Estey concernant l'enquête sur le transport du grain.

Est lue et reçue la pétition que M^{me} WOWCHUK a présentée au nom de F. Corbett, R. Patience, A. Kroecker et autres personnes demandant le dépôt du rapport Estey concernant l'enquête sur le transport du grain.

Conformément au paragraphe 20(1) du *Règlement*, MM. DOER, McALPINE, EVANS (Entre-les-Lacs), SVEINSON et LAMOUREUX font des déclarations de députés.

Avec le consentement de l'Assemblée, il est convenu que le Comité permanent des modifications législatives se réunira aujourd'hui, le 16 juin 1998, à 15 heures pendant la séance de l'Assemblée.

Avec le consentement de l'Assemblée, il est convenu que le Comité permanent des modifications législatives se réunira le jeudi 18 juin 1998, à 10 heures, pendant la séance de l'Assemblée.

Avec le consentement de l'Assemblée, il est convenu, pour aujourd'hui le 16 juin 1998, de ne pas procéder à l'examen des affaires émanant des députés.

Sur la motion de M. McALPINE, il est ordonné :

QUE la composition du Comité permanent des modifications législatives soit modifiée comme suit :

M^{me} DRIEDGER remplace M. FAURSCHOU.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* GILLESHAMMER :

QUE le projet de loi n° 54 – *Loi sur les ingénieurs et les géoscientifiques et modifications corrélatives/The Engineering and Geoscientific Professions and Consequential Amendments Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

Après l'intervention de M. LAMOUREUX, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* TOEWS :

QUE le projet de loi n° 40 – *Loi sur la violence familiale et la protection, la prévention et l'indemnisation en matière de harcèlement criminel et modifications corrélatives/The Domestic Violence and Stalking Prevention, Protection and Compensation and Consequential Amendments Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse de laisser la question inscrite au nom de M. ASHTON.

Après l'intervention de M^{me} McGIFFORD, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* PRAZNIK :

QUE le projet de loi n° 13 – *Loi modifiant la Loi sur l'aide à l'achat de médicaments sur ordonnance/The Prescription Drugs Cost Assistance Amendment Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse de laisser la question inscrite au nom de M. DEWAR.

Après les interventions de MM. CHOMIAK et LAMOUREUX, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* PRAZNIK :

QUE le projet de loi n° 20 – *Loi modifiant la Loi médicale/The Medical Amendment Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse de laisser la question inscrite au nom de M. JENNISSEN.

Après l'intervention de M. CHOMIAK, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* PRAZNIK :

QUE le projet de loi n° 30 – *Loi modifiant la Loi sur les pharmacies/The Pharmaceutical Amendment Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse de laisser la question inscrite au nom de M. MARTINDALE.

Après les interventions de MM. CHOMIAK et LAMOUREUX, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* PRAZNIK :

QUE le projet de loi n^o 31 – *Loi modifiant diverses lois sur les professions de la santé réglementées/The Regulated Health Professions Statutes Amendment Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse de laisser la question inscrite au nom de M. REID.

Après les interventions de MM. CHOMIAK et LAMOUREUX, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M^{me} la *ministre* McINTOSH :

QUE le projet de loi n^o 47 – *Loi sur l'Université de Brandon/The Brandon University Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse de laisser la question inscrite au nom de M. LAMOUREUX.

Après l'intervention de M^{me} FRIESEN, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M^{me} la *ministre* McINTOSH :

QUE le projet de loi n^o 49 – *Loi sur l'Université de Winnipeg/The University of Winnipeg Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse de laisser la question inscrite au nom de M. MALOWAY.

Après l'intervention de M^{me} FRIESEN, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M^{me} la *ministre* McINTOSH :

QUE le projet de loi n^o 50 – *Loi abrogeant la Loi sur la fondation des universités et modifications corrélatives/The Universities Establishment Repeal and Consequential Amendments Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse de laisser la question inscrite au nom de M. MALOWAY.

Après l'intervention de M^{me} FRIESEN, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* PRAZNIK :

QUE le projet de loi n^o 52 – *Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie/The Health Services Insurance Amendment Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse de laisser la question inscrite au nom de M. MALOWAY.

Après les interventions de MM. CHOMIAK et LAMOUREUX, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* PRAZNIK :

QUE le projet de loi n° 57 – *Loi modifiant la Loi sur les offices régionaux de la santé/The Regional Health Authorities Amendment Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse de laisser la question inscrite au nom de M. REID.

Après l'intervention de MM. LAMOUREUX, CHOMIAK et SALE ainsi que de M. le *ministre* PRAZNIK, la motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

CUMMINGS
DERKACH
DOWNEY
DRIEDGER (Charleswood)
DRIEDGER (Steinbach)
DYCK
ENNS
FAURSCHOU
FINDLAY
GILLESHAMMER
HELWER
LAURENDEAU
McALPINE
McCRAE

McINTOSH (Assiniboia)
MITCHELSON
NEWMAN
PENNER
PITURA
PRAZNIK
RADCLIFFE
REIMER
RENDER
STEFANSON
SVEINSON
TOEWS
TWEED
VODREY 28

CONTRE

ASHTON
BARRETT
CERILLI
CHOMIAK
DEWAR
DOER
EVANS (Brandon-Est)
EVANS (Entre-les-Lacs)
FRIESEN
HICKES
JENNISSEN
LAMOUREUX

LATHLIN
MACKINTOSH (St. Johns)
MALOWAY
MARTINDALE
McGIFFORD
MIHYCHUK
REID
ROBINSON
SALE
SANTOS
STRUTHERS
WOWCHUK 24

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M^{me} la *ministre* McINTOSH :

QUE le projet de loi n° 48 – *Loi sur la Fédération des collèges mennonites et modifications corrélatives/The Mennonite College Federation and Consequential Amendments Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse de laisser la question inscrite au nom de M. MALOWAY.

Après l'intervention de M^{me} FRIESEN, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Sur la motion de M. HICKES, il est ordonné :

QUE la composition des comités permanents soit modifiée comme suit :

Modifications législatives

Le jeudi 18 juin 1998, à 10 heures :

M. ASHTON remplace M^{me} CERILLI;

M. REID remplace M. STRUTHERS;

M. EVANS (Entre-les-Lacs) remplace M^{me} WOWCHUK;

M. MALOWAY remplace M. MARTINDALE.

Modifications législatives

Le vendredi 19 juin 1998, à 9 h 30 :

M. CHOMIAK remplace M. ASHTON;

M^{me} McGIFFORD remplace M. REID;

M. SALE remplace M. EVANS (Entre-les-Lacs).

Développement économique

Le vendredi 19 juin 1998, à 9 h 30 :

M^{me} FRIESEN remplace M. ASHTON;

M^{me} MIHYCHUK remplace M. STRUTHERS.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *premier ministre* FILMON :

QUE le projet de loi n^o 2 – *Loi modifiant la Loi électorale/The Elections Amendment Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse de laisser la question inscrite au nom de M. DOER.

Après l'intervention de M^{me} BARRETT, la motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le mardi 16 juin 1998

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* PRAZNIK :

QUE le projet de loi n° 35 – *Loi sur la santé mentale et modifications corrélatives/The Mental Health and Consequential Amendments Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse de laisser la question inscrite au nom de M. EVANS (Brandon-Est).

Après l'intervention de M. LAMOUREUX, M. CHOMIAK prend la parole jusqu'à 18 heures et conserve le droit de parole pour la reprise du débat.

La séance est levée à 18 heures, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 13 h 30.

La présidente,

Louise DACQUAY